

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019**  
**COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS :**

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Michaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Solange PERRIER, Urielle GONARD

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Nicolas OSSEDAT, Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT (procuration donnée à Colette MELON)

**ABSENT :**

Jean Michel BRISSAY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Emmanuelle BARLERIN

**1/ DISPOSITIF D'ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOT**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il convient de rénover le dispositif d'arrosage du terrain de foot engazonné et notamment les éléments intégrés au sein de regards disposés à la périphérie de l'aire de jeu (électrovannes, etc...).

Un devis a été réalisé par l'entreprise CHOMAT pour un montant de 5 500.27 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès du Département au titre des enveloppes de solidarité et auprès de la Région.

**2/ CONVENTION GROUPEMENT ACHAT SIEL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies avec le SIEL.

Cette nouvelle convention est plus exhaustive et offre la possibilité de prise en compte de nouvelles sources d'énergie ( gaz , granulés bois par exemple ).

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère uniquement à la compétence éclairage public. L'assemblée décide que la nouvelle convention n'intégrera rien de plus, même si la possibilité en est offerte au travers de ce nouveau document support.

**3/ ECOLE - PROJET TOLSTOÏ**

Monsieur le maire rappelle la délibération 2019-66 concernant la participation de la commune au voyage « Graines de Citoyens » dans le cadre du projet TOLSTOÏ concernant les élèves du cours moyen des écoles implantées sur le périmètre de la CCPU de St Just en Chevalet.

Le coût de ce voyage pédagogique étant important, les communes sont sollicitées afin de revoir à la hausse leur participation de 40 euros en l'augmentant de 10 € par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en compte cette demande (comme devraient le faire les autres communes concernées) et de fixer la participation de la commune à 50.00 € par élève fréquentant le cours moyen de l'école publique communale de St Just.

**4/ PRE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE LA FROMAGERIE**

Monsieur le maire explique que le début des travaux de construction de la station de pré traitement des effluents de la fromagerie a pris du retard suite à des problèmes administratifs. Les diverses autorisations sont en effet toujours en cours d'instruction car des pièces complémentaires ont été réclamées au pétitionnaire.

Une rencontre est prévue en mairie le 06 décembre prochain. Participeront : Monsieur GENIN gérant de la fromagerie, le bureau d'études chargé du dossier, le Conseil Départemental via la Mage, l'Agence de l'Eau, la DDPP, la DDT, le maire.

Le chantier devrait débuter en début d'année 2020.

Par ailleurs, monsieur le maire explique qu'il apparaît pertinent de maîtriser le foncier attenant à la parcelle sur laquelle sera construit l'équipement. La Communauté de communes qui fait partie des propriétaires attenants a d'ailleurs acté le principe d'une vente à la commune. Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à faire une proposition d'achat aux propriétaires sur la base du prix du terrain agricole. Il s'agit de petites surfaces.

## 5/ MAISON FRANCE SERVICES – VISITE DE MONSIEUR le SOUS - PREFET

Monsieur le maire évoque sa rencontre du mardi 26 novembre avec Monsieur le Sous-Préfet. Il fût notamment question de la volonté du gouvernement de mettre en place des « Maison France Services » sur le territoire national.

Dans le cas de St Just en Chevalet, cette structure se substituerait à la Maison des Services au Public (MSAP) qui coexiste avec la Poste.

Un cahier des charges exigeant est à respecter mais un certain nombre de critères sont favorables pour une implantation sur la commune dans le bâtiment Poste, aux côtés des agents de la Poste, qui eux, conserveraient leurs missions (comme actuellement).

M. le maire est déjà en contact avec des représentants de la Poste. M le Sous-Préfet souhaite, à ce stade, associer au montage la communauté de communes. Il provoquera d'ailleurs une réunion avec la Poste, la CCPU et la mairie.

Pour rappel, le projet consiste à offrir un accès aux services publics étatiques via 2 agents dédiés à l'accueil des gens pour les aider dans leurs démarches, participer au règlement de leurs soucis notamment ceux en lien avec l'administration. Il sera aussi question de mise en relation avec les services étatiques plus spécialisés (finances et fiscalité, justice etc.)

Monsieur le Sous-Préfet évoqua aussi avec le maire, la maison de santé et les soucis qu'elle traverse. Il fût aussi question d'urbanisme.

## 6/ POINTS RELATIF AUX RESERVES D'EAU

### Au « Verdillé » :

Monsieur le maire informe que les travaux relatifs à la construction de la réserve d'eau au Verdillé sont totalement terminés. Le remplissage s'est effectué très rapidement.

Seuls restent encore à réaliser des travaux d'aménagement paysagers (plantation d'arbres, clôtures, bancs) qui seront effectués par l'unité technique communale qui a d'ailleurs déjà beaucoup œuvré sur le site.

### Rue de Thiers :

La réfection et la mise en sécurité de la très grande réserve d'eau existante face à l'entreprise EXTRAT et appartenant au préalable au Département est également terminée. Il s'agissait de l'ancienne réserve d'eau en béton qui servait au fonctionnement du TACOT.

La mise en eau se fera prochainement. La qualité du travail réalisé par l'équipe technique communale est une nouvelle fois à souligner indique le maire dans un contexte où la dimension de l'ouvrage découvert était imposante.

### Rue du Forez :

Compte tenu des craintes concernant l'évolution de la ressource en eau il a été aussi évoqué une remise en service d'une ancienne réserve existante Rue du Forez. Celle-ci paraît présenter une grande capacité de stockage. Elle pourrait éventuellement être remise en état (comme celle de la rue de Thiers).

### **NOTA**

La création ou la réhabilitation de ces réserves permet à la commune une certaine sérénité et autonomie concernant certains besoins en eau notamment pour l'arrosage en période estivale, pour renforcer la sécurité incendie du territoire communal et pour bien d'autres usages en cas de crise sécheresse. Le maire précise qu'il convient d'anticiper et de profiter également des financements qui ont pu être obtenus dans le contexte.

## 7/ POINTS TRAVAUX BATIMENTS

### Ancienne cure :

L'entreprise EPINAT Frédéric a pris du retard dans le démarrage des travaux qui devrait dorénavant ne débuter qu'en décembre.

### Eglise :

L'entreprise EXTRAT devrait également débuter les travaux de zinguerie de la toiture de l'Eglise prochainement

### Ex Bâtiment Jalla route de Roanne :

La couverture du bâtiment industriel est terminée. Les demandes de subventions sont en cours en vue du versement des sommes attribuées par les diverses instances (Département, Région, DRAC).

Ecole : Les travaux de mise aux normes électriques ont été en grande partie réalisés pendant les vacances de la TOUSSAINTS et se poursuivent les mercredis (entreprise EMGT).

## **8/ ADRESSAGE**

Madeleine VEILLAS informe que le travail concernant l'adressage est à ce jour terminé. Les certificats d'adresse ont été distribués à la population. Le fichier est en cours de certification.

En ce qui concerne la pose de plaques et numéros de rues, un devis a été demandé à la Poste.

Ce devis permettra de demander une subvention auprès de diverses institutions (Département, Région).

Au regard du devis et des aides potentielles, il sera alors décidé du niveau d'investissement de la commune. (Plaques de rues uniquement ou aussi numéros de rue ?).

Le maire précise que rien n'empêche à un administré de poser la plaque de son choix (numéro) maintenant ou plus tard.

## **9/ FIBRE**

Daniel CHALOT et Jean Paul ROYER ont vérifié si tous les bâtiments raccordables à la fibre étaient bien répertoriés sur le plan fourni par le SIEL.

Il s'avère qu'il en manquait une quinzaine.

Ce plan a été également complété afin de prendre en compte également les permis de construire obtenus avant le 01 janvier 2019 .

Ce plan mis à jour va être dupliqué et remis à la CCPU et au SIEL.

## **10/ PROGRAMME VOIRIE 2020**

Daniel CHALOT adjoint chargé de la voirie annonce les voiries concernées par des travaux de réfection en 2020 : Thomasson, le haut de la rue du Forez, Fontpot-la Mathaude, La Croze.

L'enveloppe budgétaire allouée en 2020 à la commune de St Just en Chevalet s'élève à 38 000.00 €.

Elle est entièrement mobilisée par ces travaux.

## **11/ EMPRISE EX BATIMENT MUGNEROT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2019/060 du 27 septembre 2019 relative au principe d'acquisition d'une partie de la parcelle AD 202 d'une superficie de 680 m<sup>2</sup> appartenant à Madame et Monsieur MUGNEROT.

Selon la division proposée par le géomètre la commune deviendrait acquéreur de 295 m<sup>2</sup> (les 395 m<sup>2</sup> restant devenant propriété des époux DUBIEN, gérants de l'hôtel-restaurant « La Poste »).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette division et fixe le prix d'acquisition à 25 € le m<sup>2</sup> avec en sus la somme de 1301.00 € correspondant au surcoût de la démolition supporté par Monsieur MUNGNEROT pour l'application de mesures de protection demandées par le maire permettant de maintenir le soutènement notamment des voiries départementales et la sécurité des lieux .

Les frais de notaire et les frais de géomètre incombant à cette acquisition seront à la charge de la commune et de l'Hôtel. (Géomètre / moitié avec l'Hôtel – Notaire en fonction des surfaces acquises).

Eu égard au rôle des murs de soutènement conservés sur la voirie départementale, le conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter le Département pour l'attribution d'une aide au titre des enveloppes de solidarité et l'Etat au titre des amendes de police sur la base des frais d'acquisition, de notaire et de géomètre.

## **12/ LABEL « VILLAGE SPORT-NATURE »**

Emmanuelle BARLERIN, en charge du dossier, informe que dans la perspective d'obtenir le label « VILLAGE SPORT-NATURE » il convient de signer la convention élaborée par les services du Conseil Départemental en charge du dossier.

Il reste à finaliser quelques points (signalétique, boîte à clé avec code au gymnase, etc...).

Elle indique qu'elle rencontrera le nouveau chargé de mission au département, Martin SIMON, prochainement.

## **13/ DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de subvention parvenues en mairie et décide, à l'unanimité, de n'y donner aucune suite.

ADMR :

Monsieur le maire fait le compte rendu de sa rencontre avec Yves FERRET, Directeur de la Fédération ADMR en présence de Lucien BATTANDIER Président local de l'association et d'Henri PONCET. Cette visite avait principalement pour but d'évoquer les locaux occupés par l'ADMR et l'avenir.

Une visite de l'ex maison de retraite dans sa partie « future maison des services » sera organisée en présence de Daniel PERROTI, président de la CCPU, afin d'y envisager un éventuel transfert. Questions : le financement, les délais.

Concernant l'utilisation du préau de l'école publique, par l'ALSH portée désormais par l'ADMR une nouvelle convention de mise à disposition s'impose précise le maire.

**Nota :** le maire a rappelé que l'ADMR pouvait continuer à occuper les 2 bureaux occupés par l'ALSH en RdC de la mairie, que certes ceux-ci étaient dédiés à l'accueil de personnes handicapées conformément à l'Ad'ap mais que l'actuelle situation pouvait encore perdurer. Il a tenu à préciser qu'il ne comprenait pas ce que lui rapportait M. BATTANDIER à qui on avait expliqué que « la mairie leur demandait de partir ».

Vœux de la municipalité : Ils auront lieu le **03 janvier 2020 à 19 h 00 salle ERA**. Toute la population est conviée.

Chemin forestier de l'Ardière :

Les riverains semblant d'accord pour céder du terrain permettant l'élargissement du chemin d'exploitation de l'Ardière, une réunion est prévue en mairie le 07 décembre 2019 à 10 heures pour convenir des conditions de la réalisation de ces travaux sachant que la commune ne s'opposera pas au projet si elle n'est pas impactée financièrement. À suivre ...

Ordures ménagères :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les emballages plastiques (pots de yaourt, films plastiques, etc...) seront collectés dans les containers « jaunes » déjà en place; un container supplémentaire sera par ailleurs installé place du Chêne.

La centrale de tri étant maintenant capable de traiter ce type de déchets.

Avenir Santé en Pays d'Urfé :

Emmanuelle BARLERIN indique que l'association organise une conférence ayant pour thème « les directives anticipées » le 13 décembre prochain salle ERA à 14 h 00.

Accueil de jour :

Emmanuelle BARLERIN explique à l'assemblée municipale qu'une réunion aura lieu le 06 décembre 2019 pour régler les détails techniques de ce dossier (organisation du service, conditions de location, etc...).

Colis de NOËL :

Madeleine VEILLAS informe que la distribution des colis de Noël aux résidents de l'EHPAD aura lieu le 13 décembre après midi

Marché de NOËL :

Emmanuelle BARLERIN rappelle que le marché de Noël se déroulera le dimanche 15 décembre.

Épreuve Cycliste : Daniel CHALOT indique que le championnat régional Cycliste UFOLEP comptant entre 150 et 170 coureurs se déroulera à ST JUST EN CHEVALET le 21 juin 2020. Le comité régional Auvergne Rhône Alpes a été reçu en mairie afin de définir les modalités d'accueil de cette course. La municipalité fournira les barrières, prendra les arrêtés nécessaires à la réglementation de la circulation et du stationnement (privatisation de la place du Chêne) et offrira un vin d'honneur.

Point Passerelle – Crédit agricole Madeleine VEILLAS indique avoir assisté à une réunion organisée par le Crédit Agricole le 28 novembre dernier. Il s'agissait de présenter le dispositif « point passerelle » destiné à aider les personnes clientes ou non du Crédit Agricole à faire face à des situations bancaires ou financières difficiles.

Sainte Barbe : Monsieur le maire fait part de l'invitation reçue en mairie : Sainte Barbe le 07 décembre 2019 à 11 heures 30 à la caserne.